



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 Décembre 2023**

PRESENTS : Mme Edith COLIN ; M. Laurent RIGHI ; M. Marco AGOSTINI (suppléant de M. DE CARLI) ; M. Daniel DROMRE ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Patrice MARINI ; M. Guy MICHEL ; M. Gérard RAULET ; M. Adrien ZOLFO ; M. Christian BUNAR ; M. Alain ECKEL ; M. Jean-Louis GOBERT (suppléant de M. JOUFFROY) ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Stéphan BRUSCO (à compter du point n°4) ; M. Daniel ROESER ; M. Jean-Patrick DALLA RIVA ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET).

EXCUSES ou REPRESENTES : M. Serge DE CARLI (représenté par M. AGOSTINI) ; M. Ghislain ORSUCCI (pouvoir donné à M. RIGHI) ; M. Philippe PISIU ; M. Michel JOUFFROY (représenté par M. Jean-Louis GOBERT) ; M. Claude BOCEK (pouvoir donné à M. BUNAR) ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Antoine FALCHI (pouvoir à M. RAULET) ; M. Patrick RISSER (pouvoir à M. BRUSCO) ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Michel FAIETA ; M. Jean-François MARIEMBERG (pouvoir à M. DALLA RIVA) ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

ABSENTS : M. José PLUVINET ; M. Richard RAULLET.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 00 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Avant de démarrer, le Président demande à Delphine KOVALZCYK de présenter le nouveau site internet du SMTOM qui va être mis en ligne dans les prochains jours.

Le Président présente les excuses des personnes mentionnées ci-dessus.



Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 21 Novembre 2023.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

Point n°2 : Modification des statuts du SMTOM

Le Président présente ce point. Il rappelle que les modifications ont été mentionnées en mode correcteur. Les statuts ont été présentés le mois dernier. Le Président présente les modifications mineures apportées.

Les nouveaux statuts du SMTOM sont adoptés à l'unanimité

Point 3 : Décision modificative n°3 au BP 2023

Le Président passe la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. Il informe les membres du conseil des derniers ajustements nécessaires avant la fin de l'année. Ces écritures ne modifient pas le résultat.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Point 4 : Tarification 2024

Gérard RAULET continue sur ce point avec la tarification 2024 et annonce d'ores et déjà que la tarification ne devrait pas bouger en 2024 avec un maintien du PO. Il présente les différents points du budget.

Les services présentent les autres tarifs dont les modalités ne sont pas modifiées par rapport à 2023. La seule modification apportée concerne les seuils pour les OMR compte tenu de la mise en place du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} septembre 2024.

Il est donc proposé de maintenir le PO grâce à l'arrivée en tant qu'adhérent de la CCPM, du SIRTOM et du SMET 55

Le Conseil d'Administration prend acte de cette tarification 2024 et l'approuve à l'unanimité.

Point 5 : Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'année 2024

Gérard RAULET poursuit avec ce point. Cette autorisation est donnée pour les dotations 2023 pour le fonctionnement

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2024.



Point 6 : Point divers

Le Président demande à Edouard STILL de faire un point sur les essais menés sur le lavage de compost.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 par le Président.

Le PRESIDENT

Laurent RIGHI

S.M.T.O.M Région de Villers-la-Montagne
RD 125 - Route de Morfontaine
54920 Villers-la-Montagne

